

# Bilan annuel de la qualité des eaux de baignade dans le Gard

En pratique : l'organisation du contrôle  
Les données départementales



## — La baignade en milieu naturel...

- Une activité très appréciée en période estivale
- Concerne une population importante, notamment touristique
- Dans certains cas, la baignade peut présenter des risques pour la santé
- Surveillance quotidienne nécessaire par l'exploitant
- Complétée par un contrôle sanitaire de l'ARS
- Plus de 500 prélèvements réalisés dans le Gard
- Globalement, des eaux de baignade de bonne qualité :
  - La totalité des baignades en mer
  - et près de 90% des baignades en eau douce
  - sont classées en bonne ou excellente qualité.

# Les risques sanitaires liés à la baignade

## Risques liés à la qualité de l'eau :

- Présence de germes pathogènes : infections ORL, gastro-entérites, leptospirose
- Parasites (ex. : cercaires des canards) : dermatites
- Toxines liées aux cyanobactéries

## Autres risques liés à la baignade ou aux activités associées :

- Noyade, traumatismes liés aux plongeurs
- Soleil, chaleur : insolation, déshydratation, brûlures, cancer de la peau
- Animaux venimeux (vives, méduses...)

**#ÉtéSansSouci  
Au bord de l'eau**

**Se protéger du soleil**

- Évite de t'exposer au soleil aux heures les plus chaudes (entre 12 h et 16 h)
- Je porte un chapeau, des lunettes de soleil et un tee-shirt
- Je mets de la crème solaire (indice minimum 30) toutes les deux heures et après chaque baignade
- Je protège les enfants du soleil : pas d'exposition entre 12h et 16h, port d'un chapeau, d'un t-shirt et de lunettes, application régulière de crème solaire (indice 50).  
Leur fais boire de l'eau régulièrement
- Attention, les nourissons de moins d'un an ne doivent pas être exposés au soleil

**Se baigner sereinement**

- Je me baigne dans les zones surveillées et je respecte les consignes de sécurité
- Je ne surestime pas mes capacités physiques
- Pour toute activité nautique, je porte les équipements de sécurité obligatoires et je me renseigne, avant, sur les conditions météorologiques ou l'état de la mer
- Je ne laisse jamais un enfant se baigner seul et j'assure une surveillance permanente

**Pêcher à pied en toute sécurité**

- Avant de me rendre sur un site de pêche, je vérifie que le lieu n'est pas déconseillé ou interdit (temporairement ou de façon permanente (arrêts municipaux ou préfectoraux))
- Je pêche des spécimens vivants et en bon état, je ne les laisse pas au soleil et je les rafraîchis à l'eau de mer pendant la pêche
- Je les congèle au frais et les consomme le jour même
- Dans tous les cas, je veille à ce que les enfants et les femmes enceintes, notamment, les mangent bien cuits

**S'assurer de la qualité des eaux**

- Je me renseigne avant sur la qualité des sites de baignade sur : <http://baignades.sante.gouvernement.fr/accueil.html>
- Je fréquente, si possible, un site dont la qualité de l'eau est contrôlée

**Alerte aux méduses !**

- Après une piqûre de méduse :
  - Je rince immédiatement la zone touchée avec de l'eau de mer, jamais avec de l'eau douce
  - Je nettoie la plaie sans frotter et j'enlève les tentacules (pas à main nue)
  - Je mets du sable sur la partie touchée et je laisse sécher. Puis je gratte doucement le sable avec un carton rigide, une carte postale, etc.
  - Je désinfecte bien
- Si la douleur persiste ou que je ne me sens pas bien, je consulte un médecin

ars | Santé publique France | ANSES

# La réglementation applicable aux baignades

- Code de la santé publique : art. L 1332-1 à L 1332-9 et D 1332-1 à D 1332-13
- Directive européenne 2006/7/CE
- Baignade** = partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baignent et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade.
- Recensement** annuel par les communes
- Contrôle sanitaire et classement** des eaux de baignade à l'issue de chaque saison en fonction d'un examen statistique des résultats bactériologiques des 4 dernières années
- Profil de vulnérabilité** des eaux de baignade

# L'organisation du contrôle sanitaire

## **Contrôle sanitaire** ayant pour objet de **vérifier la qualité des eaux et de protéger la santé des baigneurs**

*Ne remplace pas la gestion active du site et axée sur la prévention par la personne responsable*

Réalisation des prélèvements et analyses confiée par l'ARS à un laboratoire agréé par le ministère de la santé

### Fréquence et nombre de prélèvements :

- Un prélèvement réalisé entre 10 et 20 jours avant le début de la saison
- 4 prélèvements minimum, espacés de 15 à 30 jours max

### Paramètres observés, mesurés ou analysés :

- Observations et contrôles de terrain : température, fréquentation, propreté, affichage...
- Paramètres microbiologiques : germes témoins de contamination fécale : *E. coli* et entérocoques intestinaux
- Paramètres physico-chimiques : coloration, présence d'huiles...

# Qualification des prélèvements du CS

## Détermination de la qualité pour chaque prélèvement :

Seuils proposés par l'AFSSET (Anses) de septembre 2007 :

- Pour l'eau de mer :

Qualification d'un prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)
Bon	≤100	≤100
Moyen	>100 et ≤1000	>100 et ≤370
Mauvais	>1000	>370

- Pour les eaux douces :

Qualification d'un prélèvement	<i>Escherichia coli</i> (UFC/100ml)	Entérocoques intestinaux (UFC/100ml)
Bon	≤100	≤100
Moyen	>100 et ≤1800	>100 et ≤660
Mauvais	>1800	>660

Affichage des résultats sur le site de baignade



En cas de mauvais résultats : fermeture temporaire de la baignade

# Détermination de la qualité des baignades

## Classement de fin de saison :

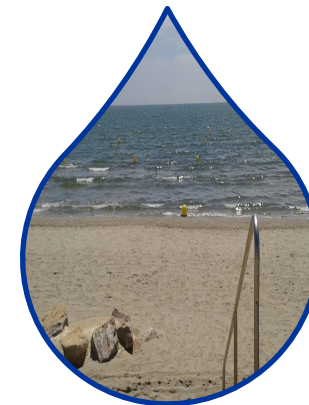
- Basée sur l'évaluation des 90<sup>ème</sup> et 95<sup>ème</sup> percentiles pour les entérocoques et les *E. coli* sur les 4 dernières années

Eau de mer		Escherichia coli UFC/100 ml	Percentile 90 inférieur ou égal à 500			Percentile 90 sup. à 500
Entérocoques intestinaux UFC/100 ml			Percentile 95 inférieur ou égal à 250	Percentile 95 sup. à 250 et inférieur ou égal 500	Percentile 95 sup. à 500	
Percentile 90 inférieur ou égal à 185	Percentile 95 inférieur ou égal à 100	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant	
	Percentile 95 sup. à 100 et inférieur ou égal à 200	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant	
	Percentile 95 sup à 200	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant	
Percentile 90 sup. à 185		Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	



Eau douce		Escherichia coli UFC/100 ml	Percentile 90 inférieur ou égal à 900			Percentile 90 sup. à 900
Entérocoques intestinaux UFC/100 ml			Percentile 95 inférieur ou égal à 500	Percentile 95 sup. à 500 et inférieur ou égal 1000	Percentile 95 sup. à 1000	
Percentile 90 inférieur ou égal à 330	Percentile 95 inférieur ou égal à 200	Excellent	Bon	Suffisant	Insuffisant	
	Percentile 95 sup. à 200 et inférieur ou égal à 400	Bon	Bon	Suffisant	Insuffisant	
	Percentile 95 sup à 400	Suffisant	Suffisant	Suffisant	Insuffisant	
Percentile 90 sup. à 330		Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	Insuffisant	





**— Bilan 2019 du contrôle sanitaire  
de la qualité des eaux de baignade  
dans le Gard**



# Les baignades dans le département du Gard en 2019

- 78 sites de baignade contrôlés :
  - 72 en eau douce
  - 6 en eau de mer
- Période de contrôle :
  - 15 juin – 15 septembre pour la mer
  - 1<sup>er</sup> juillet – 31 août pour les rivières
- 541 prélèvements réalisés
- Gestion des résultats 7j/7
- Ingénieurs et techniciens du service Santé-Environnement

# Baignades en mer

12 Km de plages (Grau du Roi)

6 sites de baignade => 84 prélèvements

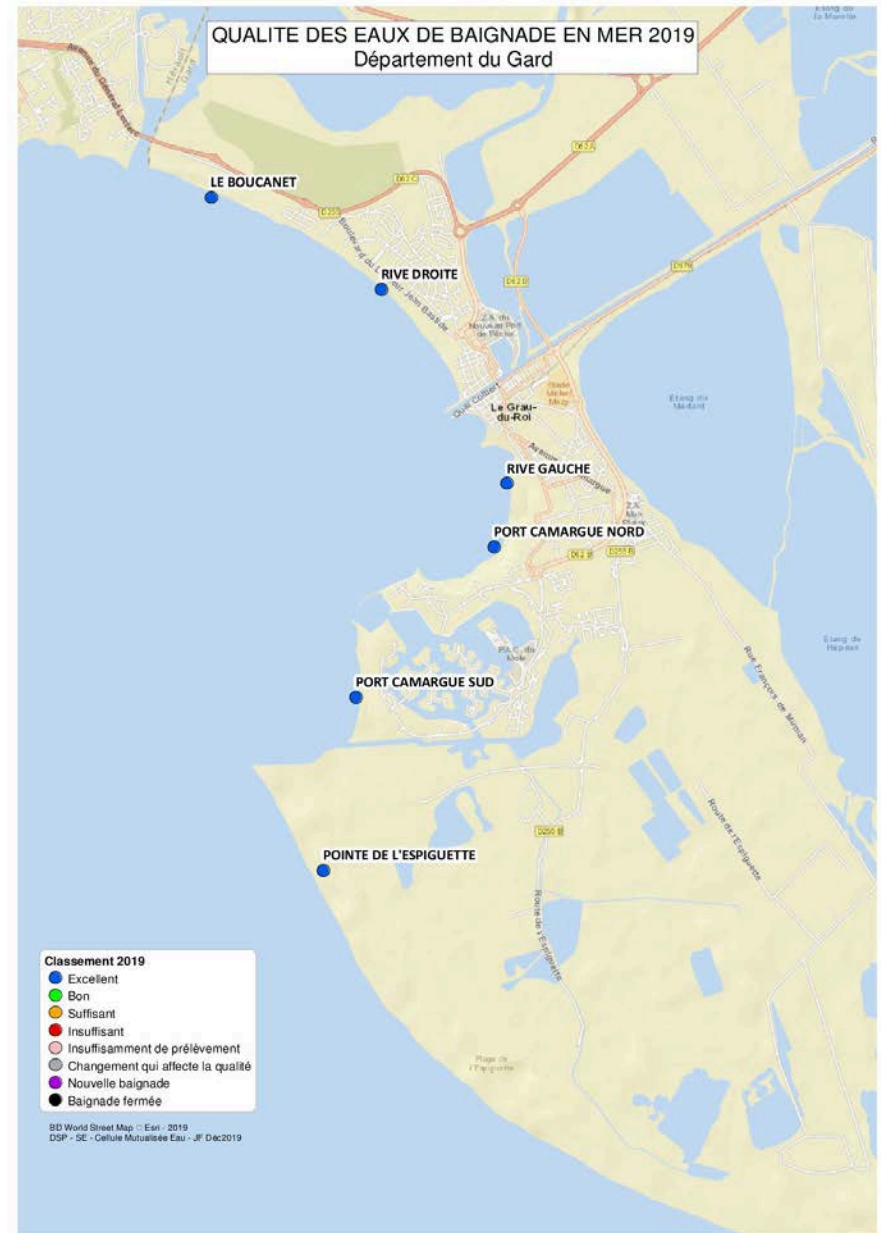
**Qualité excellente**



Analyses rapides quotidiennes (autocontrôle) mises en place par la commune suite aux épisodes de pollution de 2016

**Aucun incident de pollution en 2019**

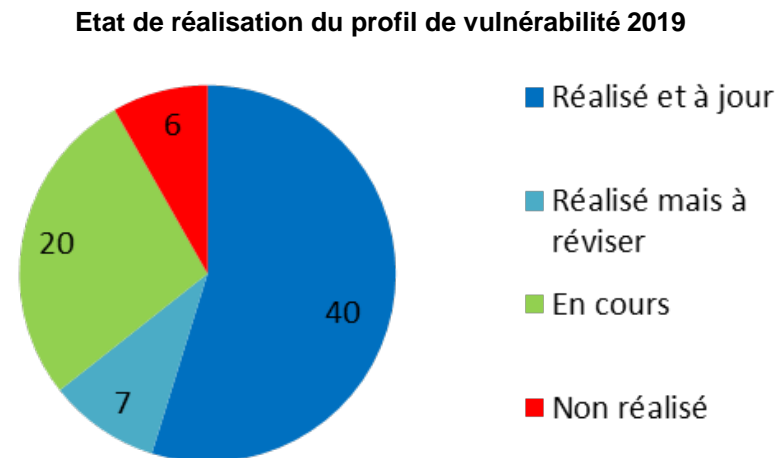
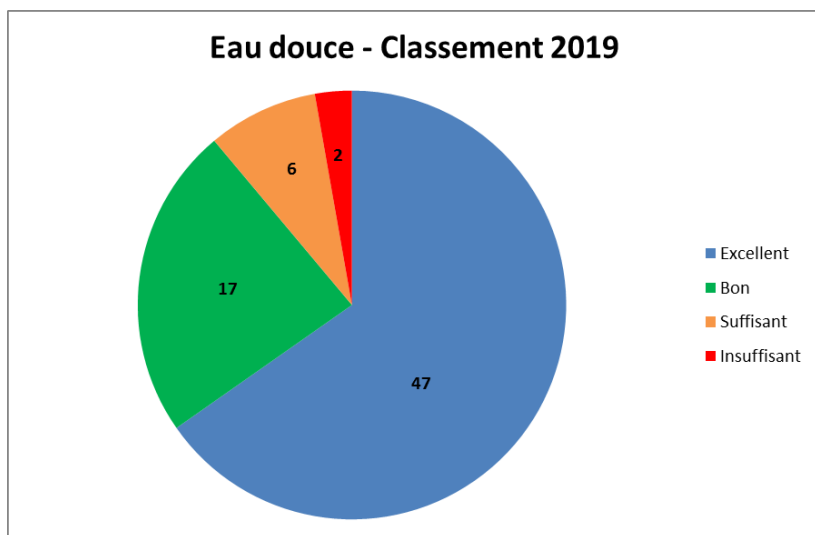
**Profil de baignade : réalisé pour l'ensemble des sites**



## Baignades en eau douce - 2019

72 sites, 457 prélèvements

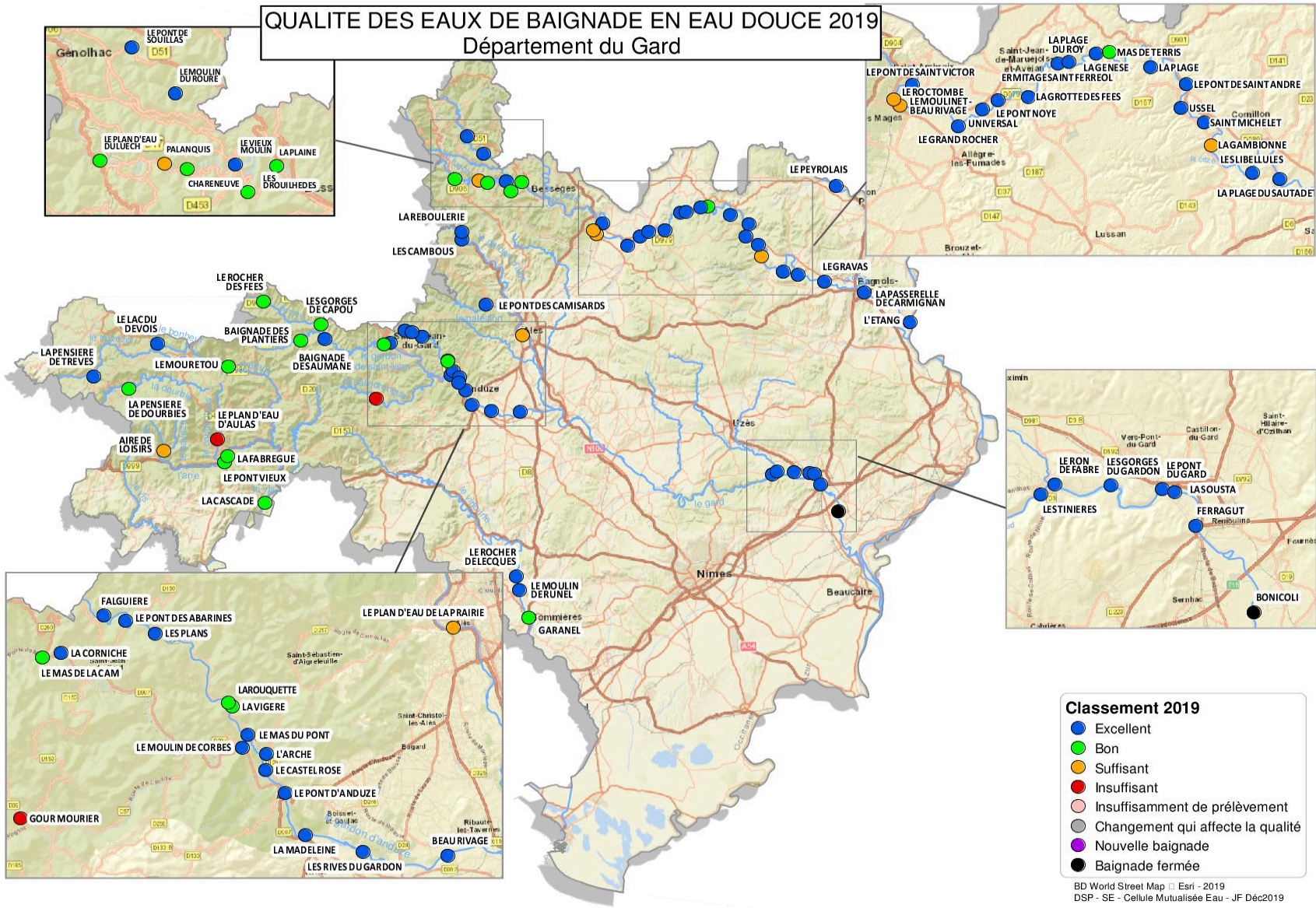
Près de 90% des sites en qualité bonne ou excellente



Plus de 90% des sites ont un profil réalisé ou en cours

# QUALITE DES EAUX DE BAINADE EN EAU DOUCE 2019

## Département du Gard



**Classement 2019**

- Excellent
- Bon
- Suffisant
- Insuffisant
- Insuffisamment de prélèvement
- Changement qui affecte la qualité
- Nouvelle baignade
- Baignade fermée

BD World Street Map © Esri - 2019  
 DSP - SE - Cellule Mutualisée Eau - JF Déc2019

## Eau douce : évolution du classement

Classement de qualité	Classement 2016 (analyses prises en compte : 2013 à 2016)	Classement 2017 (analyses prises en compte : 2014 à 2017)	Classement 2018 (analyses prises en compte : 2015 à 2018)	Classement 2019 (analyses prises en compte : 2016 à 2019)
Excellente qualité	39	45	52	47
Bonne qualité	28	24	15	17
Qualité suffisante	6	4	6	6
Qualité insuffisante	0	1	0	2
Nombre total de sites	73	74	73	72

Malgré une saison estivale 2019 plutôt sèche, les résultats s'avèrent légèrement moins bons que les années précédentes.

2 sites en qualité insuffisante, entraînant une interdiction de baignade

Gouffre Mourier à Lasalle et le Plan d'eau à Aulas

6 sites en qualité suffisante → vigilance...



## Baignades en eau douce – faits marquants 2019

Plusieurs mauvais résultats d'analyses ayant entraîné des fermetures temporaires au cours de l'été 2019 :

Parfois en lien avec des épisodes pluvieux :

- « le plan d'eau » à Aulas ([Coudoulous](#)),
- « Aire de loisirs » à Aumessas ([Albagne](#)),

Parfois en lien avec des incidents sur les installations d'assainissement :

- « le Pont Vieux » et « la Fabrègue » à Avèze ([l'Arre](#)),
- « la Cascade » à St Laurent le Minier ([Vis](#)),
- « le Roc Tombé » et « le Moulinet-Beau Rivage » à St Ambroix ([Cèze](#)),

Parfois sans que la cause ne puisse être déterminée :

- « la Vigère » à Mialet ([Gardon de Mialet](#)). A noter que l'absence de réalisation de profil de vulnérabilité des eaux de baignade ne favorise pas une bonne compréhension des dynamiques locales des pollutions potentielles.
- « Garanel » à Sommières ([le Vidourle](#)).

Un site fermé durant la saison 2019 – non contrôlé : Bonicoli à Fournès fermé pour raison non sanitaire.

Interruption de l'écoulement du cours d'eau ([la Cèze](#)) en août sur le site de la Grotte des fées à Tharaux.

## En conclusion...

- Excellente qualité des eaux de baignade en mer
  - des eaux de baignades en eau douce de bonne qualité mais vulnérabilité des rivières aux conditions météo (épisodes pluvieux ponctuels) et aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement.
  - Un contexte 2020 marqué par l'épidémie de COVID-19
    - Avis du Haut conseil de santé publique (HCSP) du 1<sup>er</sup> mai 2020
    - Préconisations de la direction générale de la santé du 13 mai 2020
- => Attention particulière à porter à la qualité des eaux de baignade en matière de risque de contamination d'origine fécale
- Ayant conduit à demander des mesures d'interdiction de baignade dans les situations où ces risques de pollution ne sont pas maîtrisés.

### SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS





## Pour toute information sur les baignades

- Ouvert depuis 2002, un site internet en libre accès est mis à disposition de tous les usagers par le Ministère de la Santé :

<http://baignades.sante.gouv.fr/>

- Relié à la base de données utilisée par les ARS, il informe l'utilisateur sur la qualité sanitaire des baignades dès que les résultats sont connus (2 à 3 jours suivant le prélèvement),
- Rappelle le classement des années précédentes et donne des informations concernant le cadre réglementaire, ainsi que des conseils sanitaires relatifs à la baignade et aux activités connexes.

“Merci de votre attention”



**SAUVEZ DES VIES RESTEZ PRUDENTS**



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée